Club de
l'Observation Sociale
en Rhône-Alpes

Observation Sociale dans la ville

Rapport de synthèse d'un groupe de travail
«Pour de bonnes pratiques de l'observation sociale»

Mai 2005

Club de l'Observation Sociale en Rhône-Alpes

Observation Sociale dans la Ville

1 L'observation sociale existe

1.1. L'observation sociale, c'est l'observation de la société par elle-même.

1.2. Une démarche d'observation sociale est un vrai travail, il a un objectif, un début, une fin. Il nécessite un responsable et des moyens

La logistique de l'observation sociale est lourde. Elle ne peut être négligée par les responsables sous peine d'inefficience. Les moyens financiers et humains sont à prévoir notamment pour le recueil de données, l'animation des réseaux.

1.3 Un travail d'observation sociale répond à un questionnement précis ou s'inscrit dans un projet précis

Ce sera le plus souvent :

- une demande de veille (une municipalité se doit de connaître de manière permanente la situation socio-économique de sa population)
- une aide à la décision au service d'une action ou d'un programme (étudier les conséquences de la réhabilitation d'un quartier).

Même si la demande se traduit sous forme de "commande", la démarche d'observation sociale ne peut faire l'économie du processus d'élaboration du questionnement. Il doit exister un aller-retour entre le "producteur" et le "commanditaire" qui permette de "mûrir" la ou les questions posées.

Mais l'observation sociale peut être aussi utilisée en tant qu'outil de management, assimilable à une structure de projet propre à faire évoluer une institution, un territoire (voir plus bas).

1.4 Un travail d'observation sociale peut être déclenché par toute personne ou institution en charge de politique publique ou commanditée pour cela.

Une demande d'observation sociale en vue d'une prise de décision ne peut s'accompagner de préjugés quant aux résultats de l'observation. Néanmoins, on peut admettre qu'un élu cherche à confirmer des éléments de problématique qu'il pense connaître "intuitivement" en étant demandeur d'une observation plus rigoureuse. Il s'agit alors d'objectiver une perception des phénomènes qu'il a par ailleurs. Dans un grand nombre de cas, l'intuition politique et l'observation se "croisent" assez bien, même si l'on a l'impression que l'observation justifie a posteriori une décision.

1.5 Le travail d'observation sociale ne se confond pas avec le travail d'évaluation

Les deux démarches se croisent sur certains points :

- utilisation d'outils identiques : indicateurs, entretiens …
- les systèmes de questions peuvent être très proches
- une observation peut être - en tout ou partie - une évaluation de l'impact d'événements passés

Mais elles se distinguent plus fondamentalement :

- par l'enjeu de départ : il ne peut y avoir évaluation que s'il y a une action dont on cherche à mesurer les effet
- par la recherche de causalité : l'observation décrit une réalité sociale, l'évaluation cherche à attribuer des effets à une mesure ou un dispositif
- par une temporalité différente l'observation s'installera dans le temps alors que l'évaluation cherche à appréhender des effets dans un certain laps de temps.

1.6 Le travail d'observation ne se confond pas avec le travail d'étude

L'étude produit des éléments de connaissance qui ne sont pas partagés. Les résultats d'une étude "n'appartiennent" pas aux acteurs engagés dans une observation. Ils sont néanmoins d'une grande utilité pour nourrir une observation, voire pour proposer des points de comparaison à des résultats locaux.

2 L'observation sociale est une démarche professionnelle avec des méthodes spécifiques

2.1 Les enjeux véritables de la démarche doivent être identifiés

La démarche d'observation sociale s'inscrit dans un projet politique, associatif, institutionnel ... Les enjeux de l'observation sociale peuvent être :

- de réaliser une adaptation permanente des services aux besoins des populations, par opposition à une adaptation au coup par coup, quand les choses "vont mal".
- de mieux appréhender la complexité des situations sociales par la mise en commun d'informations, alors qu'actuellement chaque service analyse son action ou son dispositif.
- de sortir du "tout gestionnaire" pour aller vers un animation interpartenariale ou interservices de l'action sociale pour la conduite d'une politique générale de prévention et de développement social.

2.2 Le contour de la démarche doit être préalablement déterminé

a)Il est nécessaire que soient clairement définis les différents enjeux, les différents acteurs, les différentes phases de l'observation : la phase d'initiative, la phase de recueil des faits, la phase d'analyse, la phase de restitution.

b) Il faut clairement décider d'un responsable, des participants et d'un mode d'observation. La question peut se poser en effet de privilégier une observation interne ou externe. L'observation interne à l'avantage de la facilité : les services d'une Mairie ont en principe l'accès et la connaissance de leurs propres fichiers. L'observation externe présente l'avantage d'être réputée plus " neutre " (ce qui est peut-être indispensable quand l'observation rentre dans le cadre d'une évaluation). L'accord est unanime pour considérer que quelque soit la solution, l'observation doit s'inscrire dans la logique des acteurs, sinon ça ne marche pas…

c) L'objet de l'observation doit être aussi défini clairement : une ville, toute l'activité sociale d'une ville, un dispositif (le Rmi), une population (les jeunes de 16 à 25 ans), un phénomène social (le non recours).

d) Il est recommandé de démarrer la démarche d'observation par un processus de questionnement (voir annexe). Il s'agit ensuite seulement de savoir quelles données sont à recueillir pour répondre aux questions que l'on se pose. L'observation ne peut se résumer à une accumulation de données.

2.3 L'observation sociale est forcément une démarche partagée

En effet, l'observation sociale ne peut s'entendre sans partage de l'information recueillie et de l'analyse, et sans mise en débats de ses résultats entre les différents acteurs des situations que l'on entend observer. Le partage et le "faire ensemble" doivent se faire à chaque étape y compris au niveau du recueil ne serait-ce que pour des raisons d'efficacité. En amont , on constate que certaines institutions retiennent leurs informations tant qu'elles ne sont pas sûres d'être légitimement associées à leur exploitation. En aval le but de l'observation étant généralement la décision, il importe que tous les acteurs potentiels aient été effectivement impliqués dans la phase d'observation.

La constitution d'un partenariat inter-institutionnel autour d'un projet d'observation sociale est le plus souvent indispensable. Il permet souvent d'élargir "l'assise financière" du projet. La contribution financière de chaque partenaire est un gage de l'intérêt qu'il y apporte. De plus, il permet de bien établir un pilotage commun indispensable dans le cadre d'un diagnostic territorial partagé.

L'implication des populations dans la préparation des décisions qui les concernent doit également être traitée de manière précise. Le partage de l'information peut aller jusqu'auprès des habitants.

La communication à partir de l'observation doit faire l'objet d'une attention particulière en fonction du public visé (élus, techniciens de la Ville, partenaires, grand public…). L'expérience prouve que toute information ne peut pas se partager de manière uniforme. De plus il faut prendre garde à ce qu'une observation qui a été construite dans un objectif et un contexte particulier ne soit pas utilisée à d'autres fins d'une manière trop expansive.

L'attention est attirée sur la nécessité de documenter les indicateurs que l'on produit de façon à ne pas les utiliser sans "mode d'emploi" et de façon à être capable de les suivre dans le temps. Etablir un "mode d'emploi", c'est aussi établir le sens que l'on donne aux indicateurs : "On suit le taux de familles monoparentales *parce que* l'on estime que ce type de famille est - a priori - fragilisé par des ressources monétaires insuffisantes".

2.4 L'accessibilité des données nécessaires doit faire l'objet d'une étude particulière

Dans l'état actuel des pratiques, il n'est pas envisageable de dispenser l'observateur social d'une réflexion sur la manière de produire ou d'accéder aux données (ni même de les travailler) dont il estime avoir besoin :

- faut-il faire un enquête particulière ? quantitative ou qualitative ? avec quels moyens ?
- comment accéder aux données disponibles dans d'autres institutions ? Pour diverses raisons, toutes les données ne sont pas accessibles à tous. Il y a souvent une distinction entre ceux qui peuvent obtenir des données (institutions) et ceux qui ont les moyens de les travailler (prestataires). Il est recommandé d'opérer par accords locaux auprès des institutions détentrices de données. Cette façon de faire " marche " souvent mieux que des accords nationaux qui tardent à avoir des retombées locales. Il apparaît de plus en plus que les producteurs de données souhaitent être associés à l'exploitation qui en est faite. Cette demande est légitime et elle renforce la sécurisation du transfert de données.

Dans tous les cas de figure, il convient de penser à sécuriser l'accession aux données (par des conventions inter-institutionnelles par exemple) de manière à ne pas recommencer les mêmes démarches ultérieurement et ainsi à pérenniser un système d'informations qui pourra être utile de manière continue.

2.5 L'observation sociale se déroule selon deux modes de fonctionnement principaux

Deux démarches d'observation sont utilisées :

- **la "veille" permanente** : une mairie ou une collectivité locale souhaitera avoir un dispositif de veille sur des territoires ou des thèmes : l'éducation, la santé, l'attractivité, la sécurité …).
- **le fonctionnement en "réponse à question"** : il ne permet pas toujours de pérenniser et de faire fructifier des démarches utilisées dans l'urgence.

Dans tous les cas, il convient :

- **de capitaliser les réponses à apporter de manière à les réutiliser dans le temps et l'espace**
- **d'évaluer la qualité des réponses apportées en échangeant avec d'autres structures ou en comparant avec d'autres travaux.**

2.6 L'observation sociale nécessite des compétences précises

La démarche d'observation sociale est très proche d'une logique de projet, elle fait forcément appel à des compétences variées : sociologue, géographe, aménageur, statisticien…. Pour autant, il importe que le responsable de la démarche soit précisément identifié et qu'il ait une vraie compétence "d'ensemblier de l'observation sociale". La formation correspondante devrait être proche de celle de gestionnaire de projet.

En amont, le problème est plutôt celui de l'ingiénérie de l'information. Il faut bien connaître l'information existante, savoir la traiter, mettre au point des systèmes d'informations stabilisés et pérennes, déclencher les enquêtes sociologiques ou statistiques nécessaires etc…. Dès ce niveau, il convient d'organiser le partage du projet avec les différents fournisseurs d'informations et donc la manière de les y impliquer.

En aval, l'analyse doit être faite avec des gens compétents et mise en débat avec les acteurs proprement dits. L'observation sociale réalise un diagnostic partagé et fait même des préconisations. Elle peut aller jusqu'à mettre en évidence les dysfonctionnements. Mais son rôle dans la décision doit s'arrêter là.
La compétence du responsable d'observation sociale est spécifique et doit être développée comme telle dans les modules d'enseignement supérieur. Trop souvent, le métier de l'observation sociale est abordé "de biais" par des formations techniques (type SIG : Système d'Informations Géographiques ") ou alors sous la forme de simple sensibilisation.

3 *L'observation sociale s'applique particulièrement bien au milieu urbain*

3.1 Le niveau local se prête à l'observation sociale

L'observation sociale est possible au niveau local, même si, par ailleurs, les grands systèmes d'indicateurs se sont développés à partir de la réalité nationale. Elle peut donc parfaitement s'appliquer à une ville, à un quartier.

Le milieu urbain se caractérise par la proximité, la complexité, l'enchevêtrement des problèmes et des situations. Il rend donc plus que jamais nécessaire l'éclaircissement et l'application de la démarche d'observation sociale.

Un quartier urbain se caractérise aussi par le fait qu'il s'agit d'un espace ouvert. En d'autres termes, l'observation sociale du quartier peut être l'observation des conditions de vie des personnes qui y habitent, mais ce peut être aussi l'observation de l'usage de cet espace par des personnes qui n'y habitent pas forcément.

3.2 La question du territoire d'observation est un préalable à lever

a Il n'existe pas, à ce sujet, de solution-type. A chaque niveau correspond un sens et une finalité différente de l'observation :

- Le niveau agglomération permet de resituer le poids des communes au sein de l'ensemble urbain (la commune centre aura souvent "la moitié de la population et les trois quarts des problèmes"). Les agences d'urbanisme travaillent souvent au niveau de l'agglomération et proposent ainsi une vision globale de l'ensemble urbain. L'agence de Grenoble a produit une étude qui montre que les espaces internes à l'agglomération se spécialisent de plus en plus dans leurs fonctions urbaines.
- Les niveaux "commune" et "quartier" permettent d'appréhender au plus fin les conditions de vie des habitants, mais ils peuvent être des niveaux jugés encore trop grossiers qui nivellent des problèmes micro-locaux.

En même temps, **il faut se méfier de l'obsession du micro-local.** L'observation sociale est de nature différente selon que l'on veuille rester à ce niveau ou qu'elle porte sur des populations plus larges.

b Dans une première approche, il faut rappeler que le système statistique "standard" fournit de manière régulière et fiabilisée des données sur :

- l'agglomération (au sens INSEE)
- la commune
- le quartier IRIS (au sens INSEE)

Lorsque c'est possible, il faut utiliser les données du quartier IRIS comme " brique de base " pour reconstituer les zones que l'on souhaite étudier. A défaut, il faut produire l'information dans un autre cadre.

c La pratique montre que les besoins peuvent différer :

- parce que les découpages utilisés par les mairies ne coïncident pas forcément avec les précédents : certains villes utilisent une notion de quartier qui ne correspond pas avec la définition INSEE ou utilisent une notion de secteurs regroupant plusieurs quartiers
- parce qu'on peut souhaiter avoir une observation plus fine que le quartier (pâté de maison ou rue) pour des observations liées à l'habitat
- parce que le découpage " a priori " d'une ville peut induire en erreur. Il semble que dans certains cas, la détermination des ZUS ait laissé de coté des quartiers en difficulté.

d Il convient de se poser le problème de la comparaison du territoire que l'on observe. Dans la plupart des cas se pose le problème de l'utilisation des indicateurs pour comparer son quartier ou sa ville à "autre chose". L'idée première est de comparer son territoire par rapport à un territoire présentant le même profil (la même taille par exemple) et non pas forcément au territoire d'à-coté. *Exemple : il est assez difficile de comparer Saint-Etienne et Lyon.*

En résumé deux modes de comparaisons existent : se comparer avec un ensemble plus large (quartier et ville, ville et agglomération) ou se comparer avec un ensemble comparable.

3.3 Les questionnements principaux sur la ville doivent être explicités

Les domaines d'observation dans une ville sont, en général, très liés à l'habitat qui est un problème prioritaire et mieux connu que le peuplement :

- Les opérations de reconstruction-réhabilitation sont fréquemment à l'origine d'une demande d'observation. Dans ce cadre, une bonne connaissance de la population est nécessaire. Grâce aux sources de données des bailleurs, les populations des quartiers où prédomine l'habitat social sont relativement bien connues, ce qui n'est pas le cas de l'habitat privé ancien en centre-ville. Or des opérations de réaménagement de l'habitat en périphérie peuvent avoir des effets induits en centre-ville et vice-versa.
- L'observation de l'habitat et de la population sert également à pressentir les problèmes de stationnement résidentiel
- L'étude des transports publics est directement liée à l'étude de l'habitat et de la situation géographique de l'emploi. La nature de l'emploi peut intervenir sur les problèmes de déplacements. Les emplois industriels peu qualifiés sont le plus souvent en dehors de la ville justement là où les moyens de transports publics sont plus rares.

Si l'habitat est fréquemment cité, d'autres objets d'observation se dégagent qui ont, en général un rapport direct avec les compétences des collectivités locales : la petite enfance, la prévention, les personnes âgées, l'accès aux services….

On trouvera en annexe un liste de questionnements utilisés par la Ville de Saint-Etienne dans sa démarche de veille sociale qui peut être réutilisé avec profit dans d'autres contextes.

3.4 Les indicateurs nécessaires doivent être repérés

La question du choix des indicateurs que l'on suit est capitale.

La question du choix "quantitatif ou qualitatif" ne peut se faire en fonction du seul critère des moyens dont on dispose.

Il faut commencer par veiller au vocabulaire et distinguer clairement les variables (un nombre de …) qui peuvent être nombreuses, des indicateurs proprement dits (ratios, taux) que l'on n'a pas forcément intérêt à multiplier. La gestion des variables nécessite l'entretien de bases de données (voir plus haut), celle des indicateurs nécessite des tableaux de bord.

Il faut distinguer clairement des catégories d'indicateurs : de ressources (poursuite des études au-delà de 16 ans), de satisfaction (durée d'accès au logement social), de mal-être ou de difficultés (taux de chômage..).

Il est sans doute possible de "produire" de manière standard des indicateurs éprouvés par l'expérience, mais l'organisation des variables et des indicateurs dépend en grande partie de la manière dont le problème d'observation est posé.

Il y a, notamment de la part des élus, une de mande "d'indicateurs synthétiques" *(exemple : BIP 40)* de manière à disposer d'un chiffre pour résumer simplement un ensemble d'évolutions complexes. Cette démarche peut s'entendre dans certains cas, mais c'est plus un outil de communication parmi d'autres.

4 L'observation sociale occupe une place particulière entre réflexion et action

4.1 L'observation sociale n'est pas un instrument qui aurait une vertu de "neutralité" parfaite, bien qu'elle ne puisse "fonctionner" sans outils. C'est une démarche dont le résultat dépend en large mesure de son contexte, de ses initiateurs, de ses créateurs, des méthodes employées etc ... Le lieu d'où part l'observation influe sur son résultat. Une même observation sera différente selon qu'un élu, un service administratif, un chercheur en prend l'initiative et probablement selon les circonstances de cette initiative. C'est essentiellement un exercice réflexif.

4.2 L'observation sociale peut être un mode de management de projet.

Par sa nature, elle peut avoir pour objet ou pour conséquence de mobiliser les acteurs d'un fait de société ou des professionnels engagés dans l'action sociale. Le fait d'observer ensemble conduit à l'envie d'analyser ensemble, puis de s'engager ensemble. L'observation sociale peut donc conduire à la modification des pratiques des acteurs.

4.3 L'observation sociale se nourrit de … et nourrit la recherche en science sociale.

Il y a donc un intérêt collectif à ce que les méthodes et résultats fassent l'objet d'une capitalisation et d'un large échange entre spécialistes de l'observation au niveau régional, national ou même local.
De plus, la pratique de l'observation sociale nécessite un environnement intellectuel favorable que peut produire la présence d'Universités ou de Centres de Recherches, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble des départements.

4.4 L'observation sociale tire une grande partie de sa légitimité du fait d'être une préparation indispensable à la décision politique.

Il y a souvent un intérêt évident à la ramener à cet objectif. Elle ne se confond alors pas avec la démarche d'évaluation des politiques publiques (voir plus haut).

4.5 Le nombre de "commandes" d'observation sociale aux services des collectivités (contrats avec les CAF) entraîne des travaux d'observation et justifie un effort de coordination et de capitalisation de ces travaux au sein de la région.

Les moyens quantitatifs et qualitatifs engagés dans l'observation peuvent ne pas être négligeables.

Conclusion

L'observation sociale se situe au carrefour de différents enjeux. Elle est entre réflexion et décision, entre politique et administration, entre stratégie et gestion, entre différentes spécialités des sciences sociales, entre système d'informations statistiques et " impression " des acteurs…. La dimension urbaine ajoute une complexité supplémentaire par l'enchevêtrement des populations et des problématiques qu'elle implique. L'observation sociale pourra utilement trouver sa place et sa spécificité par la mise au point et le respect d'une " éthique professionnelle " dont le présent document se proposait de donner quelques éléments.

Annexe

Exemples de dispositifs d'observation sociale urbaine

L'observation sociale dans l'agglomération grenobloise

Nom : observation dynamique de la politique de la ville

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération grenobloise (la Métro) et Préfecture de l'Isère Correspondante : Hélène Lacroix	Maîtrise d'œuvre : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Correspondante : Bénédicte Jobert
Objectifs : 1. aider à l'élaboration de questionnements renouvelés sur la Politique de la Ville 2. mettre en évidence l'évolution différentielle des secteurs géographiques de l'agglo 3. rendre compte des situations sociales, des pratiques	Architecture combinant : - statistiques - études ponctuelles/ synthèse d'études monographiques commandées par ailleurs - " dires d'experts " (recueil de points de vue d'habitants, élus et professionnels)
Echelle : agglomération/ communes/ quartiers dont quartiers prioritaires de la politique de la ville	Année de création : 2000
Restitution : rapport annuel (cahiers thématiques + CD-Rom)	Articulation avec tout le dispositif d'évaluation de la politique de la ville.

Thème traité	Source	Commentaire
Démographie	Recensement de population 99	Données disponibles à l'IRIS pour toute l'agglomération.
Habitat	DRE Base de données interactive des organismes HLM/ Absise Enquête triannuelle " occupation du parc social " ; Observatoire associatif du logement ; observatoire de la demande de logement social ; enquête copropriétés.	Observatoire de l'habitat existant de longue date à l'AURG à l'échelle de la région urbaine grenobloise, relayé en 2004 par la Métro dans le cadre de sa compétence Habitat. Données sur la production de l'offre de logement social, privé, marché d'occasion, loyers et sur la demande de logement.
Education	Rectorat	Données sur les populations scolaires, les résultats sur l'ensemble de l'agglo, données sur les moyens (effectifs par classe, encadrement…) depuis 2004 seulement dans les REP en ZUS
	Données des communes (tableau de suivi veille éducative, PEL…)	Début de mutualisation en 2005.
Emploi	ANPE (données au 31/12 de l'année n-1),	Données issues du Tableau de bord des quartiers Rhone-Alpes : à la commune et pour l'infra-communal seulement sur les quartiers prioritaires
	Suivi d'une cohorte de jeunes bénéficiaires d'accompagnement mission locale	Dans le cadre de l'évaluation politique de la ville
Précarité	CAF	Données disponibles à l'IRIS pour toute l'agglomération et sur les quartiers prioritaires par le Tableau de Bord des Quartiers RA.
Mobilité	Enquête ménage-déplacements 2002	Sur-échantillonage effectué sur deux quartiers " sensibles " et exploitations thématiques (femmes, jeunes…)

Thème traité	Source	Commentaire
Prévention/ Sécurité	Etat 4001 de la police nationale/ données des communes	Constitution en cours d'un groupe de suivi technique sur l'observatoire de la sécurité : harmonisation des tableaux de bord entre communes, constitution d'un outil de suivi d'agglomération.
	Etude des usages des espaces publics 2004 et 2005	Enquête en lien avec l'IEP de Grenoble sur des grands sites d'agglomération
Vivre ensemble	Enquête du baromètre des quartiers	Enquête par entretiens auprès des habitants " silencieux " de différents quartiers de l'agglomération (4 en 2003, 3 en 2004, 3 prévus en 2005) renouvelée tous les 3 ans.
	Réflexion sur les " indicateurs de richesse "	Groupe de travail en cours sur les données et outils permettant de valoriser les ressources d'un territoire

L’observation sociale dans l’agglomération stéphanoise

Nom : Dispositif de veille des quartiers stéphanois

Maîtrise d’ouvrage : Ville de Saint-Etienne - Direction Politique de la ville Correspondante : Jocelyne PUPIER	Maîtrise d’oeuvre : Epures, Agence d’urbanisme de la région stéphanoise et service urbanisme de la ville Correspondant : Cyril GABION, Aline BRUYERE
Objectifs : 1. de suivre par éléments d’informations actualisables (suivi annuel), l’évolution de la situation de l’ensemble des quartiers de la Ville de Saint-Etienne, 2. d’anticiper les phénomènes de valorisation dévalorisation, 3. de constituer un matériau de connaissances partagées en vue d’évaluations et tirer les enseignements nécessaires à l’ajustement des politiques publiques.	Architecture combinant : - statistiques - synthèse d’études par thématiques réalisées en partenariat avec le fournisseur de données.
Echelle : quartiers (découpage ville 47 quartiers ou IRIS)	Année de création : 2000
Restitution : Synthèse thématiques	Articulation avec le tableau de bord Habitat et Peuplement du service urbanisme de la ville.

Thème traité	Source	Commentaire
Démographie	EDF ou Stéphanoise des Eaux	Données adressées aux quartiers. Actuellement en négociation à cause de problèmes CNIL. Objectifs : suivis des ouvertures et fermetures de compteurs
Habitat	AMO2SM (bailleurs sociaux) ANAH DDE pour les constructions VSE (DIA et permis de construire) Epures	Echelle sur les 47 quartiers. Données sur l'offre et l'état du parc de logement et sur son peuplement. Enquête loyer et prix de l'immobilier réalisée par Epures dans le cadre de l'Observatoire de l'Habitat.
Education	Rectorat Inspection académique Enseignement catholique privé	A l'échelle des regroupements IRIS (24 quartiers). Suivi des effectifs et taux de réussite aux examens ou retard scolaire.
	Données des communes (tableau de suivi veille éducative, PEL ...)	Suivis des effectifs.
Emploi	ANPE ou DDTFPE	Blocage. En cours de recherche de solutions
	PLIE	Suivi de personnes à réinsérer par l'emploi
Précarité	CAF INSEE CETAF DPS	Données disponibles à l'IRIS. Suivi des indicateurs de précarité INSEE : enquête sur les révenus des ménages. (IRIS) CETAF : organisme traitant les bilans de santé qui a monté un indicateur de précarité à partir du questionnaire des centres d'examens de santé. En cours d'intégration dans le dispositif.
Mobilité	DGI (FILOCOM)	Recherche de la mobilité dans les quartiers et établissement d'un portrait des ménages mobiles (regroupements IRIS)
Prévention/Sécurité	Données de l'état 4001, police nationale	Suivi des faits de voies publiques et atteintes aux personnes ; nombre de personnes incriminées dans les quartiers dont les mineurs (47 quartiers).
Commerce	Epures	Suivi des surfaces commerciales de plus de 300 m² par quartiers.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES

Ce document a été réalisé et produit par
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes
Service Études et Statistiques
107, rue Servient - 69418 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 34 31 52 - Fax : 04 78 95 18 77 - e-mail : dr69-statistiques@sante.gouv.fr